

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2023

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 22 février 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de pouvoirs : 4

Le premier mars deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALUERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET et Mme Michèle VALIBUS.

**Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20230301-013

**Matière :** 4.2.1 - Fonction publique – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi 1984

**Objet :** RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 2°,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de l'emploi non permanent suivant, et :**

Animateurs CEE	Dates	Fonctions
10 emplois à temps complet	Du 6 février 2023 au 17 février 2023	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs
10 emplois à temps complet	Du 10 avril 2023 au 21 avril 2023	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs

Educateur des APS	Dates	Fonctions
1 emploi à temps non complet	Du 6 février 2023 au 17 février 2023	Surveillant de baignade

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents non titulaires sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération des agents saisonniers animateurs conformément à la délibération du 19 février 2020 relative au Contrat d'Engagement Educatif,
- de fixer la rémunération de(s) agent(s) saisonniers recruté(s) sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence,
- d'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 2° précité si les besoins du service le justifient,
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 1<sup>er</sup> mars 2023*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20230301-DL20230301-013-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023  
Date de mise en ligne : 02/03/2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLERE